

Bienvenue à notre prochain numéro du Bulletin RCRI.

Dans ce numéro, l'objectif de votre Conseil Fiduciaire RCRI est de mettre en évidence des tendances récentes de réclamations.

PRENDRE SOINS DE VOTRE SANTÉ MENTALE

Les réclamations en santé mentale augmentent. Pour l'année d'assurance la plus récente elles représentent environ 34% des réclamations d'ICD. Avant la pandémie, moins de 20 % des réclamations RCRI étaient liées à la santé mentale. Cela représente une augmentation de près de 50 % au cours des trois dernières années.

En raison de ces statistiques, nous vous encourageons à donner la priorité à votre santé mentale sur une base continue et quotidienne. Diverses ressources sont à votre disposition, comme le Programme d'aide aux employés (PAE). Pour plus d'informations sur ce programme, veuillez contacter votre représentant PAE : Charlotte Pape: charlotte@unifor2002.org.

Liens vers des ressources supplémentaires qui peuvent être utiles : Info-Social 811 : <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811>
[https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-mentale/obtenir-aide-en-sante-mentale/ressources-aide-et-soutien-en-sante-mentale#:~:text=-.Pr%C3%A9vention%20du%20suicide,\(chat\)%20%3A%20Suicide.ca](https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-mentale/obtenir-aide-en-sante-mentale/ressources-aide-et-soutien-en-sante-mentale#:~:text=-.Pr%C3%A9vention%20du%20suicide,(chat)%20%3A%20Suicide.ca)

Nous comprenons qu'il y a des retards d'accès pour les praticiens de la santé mentale à travers le pays, donc nous vous recommandons de demander de l'aide dès que possible.

Dans la révision des réclamations, votre administrateur de régime se base les pratiques exemplaires relatives à chaque diagnostic. Veuillez noter que le stress n'est pas un handicap direct. De nombreuses personnes suivent une thérapie et prennent des médicaments pendant qu'elles sont activement au travail.

RETARDS DÉCLARATIONS DU PROMOTEUR DU RÉGIME/RETOUR AU TRAVAIL

Depuis mai 2022, votre administrateur de régime a remarqué une amélioration dans les délais liés à la réception des déclarations du promoteur du régime.

Cependant, les membres continuent de subir des retards lorsqu'ils sont autorisés à retourner au travail de façon graduelle ou modifiée selon les recommandations de leur médecin.

Votre administrateur de régime a besoin de temps pour recevoir le plan de retour au travail, en examiner les détails, faire un suivi avec votre fournisseur de traitement si nécessaire, puis contacter votre employeur pour lancer le processus de retour au travail. Nous suggérons un préavis d'au moins deux (2) semaines pour permettre à l'administrateur du régime de coordonner votre retour au travail avec l'employeur.

SOUSSION DE VOTRE DEMANDE DE RÉCLAMATION ICD

Nous vous rappelons que les demandes de réclamation à court durée du RCRI doivent être soumises à votre administrateur du régime, Canadian Benefits Consulting Group. Courriel : GIDIP@canben.com.

RÉCLAMATIONS DE COVID

Avec la terminaison de la plupart des restrictions, des tests obligatoires et de la quarantaine, de multiples sources de COVID-19 existent désormais dans la communauté. La CNESST a déterminé que le risque de contacter le COVID-19 dans la communauté est maintenant plus élevé que sur le lieu de travail.

Ainsi à compter du 1^{er} septembre 2022, les réclamations dues à des complications liées à la COVID-19 seront évaluées de la même manière que toute autre invalidité. Cela sera basé sur la preuve médicale qui démontre une baisse de la capacité à fonctionner au travail et à accomplir les tâches de votre propre travail, et un traitement actif.

VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI – COMMUNICATIONS

Votre conseil fiduciaire RCRI est disponible afin d'aider les membres avec toute demande de renseignements RCRI. Les membres du Conseil sont des membres actifs, mais n'oubliez pas qu'ils ne sont pas des dirigeants syndicaux à temps plein. Les membres du Conseil font leur mieux répondre à vos questions dans les meilleurs délais. Veuillez leur laisser le temps donc à vous répondre.

Pour entrer en contact avec votre membre du Conseil, le courrier électronique représente la ligne de communication direct. Votre courriel devrait indiquer votre nom, votre numéro d'employé et votre lieu de travail. Les fiduciaires ne répondent pas aux messages envoyés par les médias sociaux, et demeurent toujours disponibles pour vous aider de toutes les manières possibles.

VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI

Sophia Michailidis
Chairperson (Eastern Region)

Ross McConkey
Secretary/Treasurer
(Pacific Region)

Terry Carlucci
Trustee (Central Region)

Martin Melanson
Trustee (Atlantic Region)
Region)

Astrid Metzler
Trustee (Western

Administration: Canadian Benefits Consulting Group

Téléphone: 416-488-7755

Sans frais: 1-800-268-0285

Télécopieur: 416-488-7774

Courriel: GIDIP@canben.com